

Image not found or type unknown



Préavis et semaines non travaillées non rémunérées

Par **atdauphin**, le **16/02/2013** à **10:16**

Bonjour,
J'ai un CDI de 20h par semaine depuis septembre 2011.
J'ai trouvé un emploi à temps plein et je vais démissionner, j'ai un préavis de 2 semaines à faire normalement à partir du 22/02.
Je ne travaille pas les semaines du 4 au 8 mars et du 11 au 15 mars, ces 2 semaines sont des semaines non travaillées non rémunérées, qui me sont imposées.
J'aimerais savoir si ces semaines comptent dans le préavis ou pas ?
Cordialement
Aurore